

Charles Michel doit déminer le “tax shift”

■ Le gouvernement attend des propositions pour concrétiser les mesures annoncées cet été.

C'est dans une ambiance délétère et donc peu favorable entre les partenaires flamands du gouvernement que les équipes de Charles Michel et consorts mettent la dernière main à une proposition fiscale très, très attendue. Il s'agit d'un projet d'accord sur les notifications budgétaires devant concrétiser les mesures annoncées cet été sous l'étiquette “tax shift”.

Et à vrai dire, la tâche n'est pas forcément aisée. Si les montants budgétaires liés à l'ensemble des mesures en question ont pu faire l'objet d'un accord politique, il n'en est rien quant à leur mise en œuvre précise et pratique. De l'aveu même de l'entourage du gouvernement, le flou demeure sur nombre des décisions annoncées avec emphase au cœur de l'été. Elles intéressent pourtant au premier chef le portefeuille des ménages.

Ainsi, la hausse de la TVA sur l'électricité de 6 à 21 % est toujours prévue pour le 1^{er} septembre. Elle doit rapporter (à l'Etat) 63 millions d'euros dès cette année et 188 millions en 2016. Mais le gouvernement doit encore trancher la question de savoir si cette hausse doit être “neutralisée” dans le calcul de l'indexation automatique des salaires. Le gouvernement Michel, qui a fait du saut d'index l'une de ses mesures phares en matière de compétitivité, est tenté d'éviter aux entreprises de devoir augmenter les salaires trop tôt. Ce débat fait rage entre les partisans d'une telle neutralisation – qui s'apparenterait à un deuxième saut d'index – et ses opposants, qui se trouvent principalement au CD&V. “Charles Michel doit prendre le lead dans ce dossier”, souffle-t-on au sein du gouvernement.

L'incertitude est également de mise dans d'autres domaines fiscaux. La taxation des plus-values boursières réalisées dans les six mois doit, par exemple, rapporter 250 millions

à l'Etat dès 2016. Mais on n'en connaît pas encore les modalités. Le gouvernement fédéral annonce également la mise en place d'une taxe “santé” qui toucherait, selon les premiers échos estivaux, les sodas et/ou les boissons de type “alcopops”. Là encore, on ne voit pas encore très clair ni quant à la nature des produits qui seront soumis à une hausse de la fiscalité ni quant à l'ampleur de cette dernière. La hausse des accises doit, elle aussi, être précisée.

Un travail de plusieurs semaines

Autre point à trancher: la baisse des impôts. Fin juillet, Charles Michel annonçait une hausse de 100 euros par mois pour le pouvoir d'achat des bas et moyens salaires. Quelle définition pour les bas et moyens salaires? Supprimer une tranche d'imposition? Jouer sur la quotité exemptée d'impôt? Ces questions sont toujours en suspens à ce jour alors que certains citent des crédits d'impôt comme piste à explorer. Là encore, l'équipe Michel est attendue au tournant. Par ailleurs, la prochaine analyse budgétaire du Bureau du plan doit tomber durant la deuxième semaine de septembre dans un contexte économique mondial morose.

Des tensions palpables

Le Premier ministre avait promis des précisions pour la rentrée de son gouvernement. Les tensions palpables qui se font sentir depuis quelques jours entre Kris Peeters, vice-Premier CD&V, et Alexander De Croo, son homologue de l'Open VLD, sont susceptibles d'empêcher un aboutissement rapide. Le CD&V, dont la ligne plus sociale peine à être satisfaite au sein du gouvernement reproche notamment aux libéraux flamands des fuites médiatiques nuisant à son image.

Chez Charles Michel, on se donne d'ailleurs du temps. “L'application concrète des objectifs financiers décidés par le gouvernement lors du tax shift fait l'objet d'études en groupe de travail”, indique Frédéric Cauderlier, porte-parole du Premier. Ensuite, c'est au ministre des Finances de venir en conseil des ministres avec

des propositions. Ce travail prend plusieurs semaines. Le ministre devrait donc à plusieurs reprises venir avec des propositions. Il n'est techniquement pas imaginable que les mesures concrètes soient tranchées lors du prochain conseil des ministres." Il précise que "ce que vous qualifiez de 'tensions entre CDV et VLD' n'a en tout état de cause aucune influence sur le déroulé de ce travail technique".

Mathieu Colleyn

Épinglé

Plus d'un milliard "à définir"

Zone d'ombre. Un accord budgétaire porte moins sur les politiques concrètes que sur des objectifs financiers à atteindre. C'est surtout le cas pour les objectifs à moyen terme du gouvernement en matière de trajectoire budgétaire. Ainsi, le tableau distribué en juillet lors de la présentation de l'accord budgétaire révèle une incertitude d'un peu plus d'un milliard d'euros pour 2017 et 2018. Cette ligne est intitulée "mesures d'assainissement à définir" présage de nouveaux arbitrages douloureux pour le gouvernement de Charles Michel. **M. Co.**